

DÉLIBÉRATION N° 22/9

Séance du 14 juin 2022

Procès-verbal de la séance du 16 mars 2022

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu Décret n°2022-379 du 17 mars 2022 modifiant le statut de l'Établissement public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

Vu le procès-verbal de la séance du 16 mars 2022,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve le procès-verbal de la séance du 16 mars 2022.

Fait à Paris,
Le 14 juin 2022

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart